

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
20250401

Objet de la délibération
Budget communal : Approbation du compte administratif 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Date de la convocation
02/04/2025

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, 1^{ère} Adjointe

Présents : Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

Excusés : Mme COTTEREAU Nadège donne pouvoir à M. GIRARD Guy, Mme MICHON Magali

Absents : Mmes BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM. PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

A été nommé secrétaire : PERCHOT Noël

Objet de la délibération : Budget communal : Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance et ayant confié la présidence à Madame Maryse AUGUIN, 1^{ère} Adjointe, pour la présentation et la mise au vote du compte administratif 2024.

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total Recettes	1 050 894,43 €	503 524,47 €
Total Dépenses	821 366,35 €	675 680,62 €
Résultat 2024	229 528,08 €	- 172 156,13 €
Résultat de clôture 2024	229 528,08 €	- 268 774,93 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2025
Le Maire
Lucien PRINCE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 09/04/2025

Et

Publication ou notification du :

09/04/2025